



Le Bus de Marles.

## Informations

3 Novembre 1989:

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL.

=====

Absents: M. Maillard A. - Mme Davesne G.  
Séance ouverte à 20h30.

Auditeurs: 6.

=====

Bulletin n°4: Aucune remarque n'est formulée.

### Application des décisions:

- Salle d'attente de la Mairie: les travaux d'aménagement sont terminés. La porte extérieure a été posée par M. Grémont, qui a accepté d'aligner son devis.
- Travaux à l'Eglise: La dernière fenêtre à remplacer sera posée sous peu. M. Argentin s'est engagé à effectuer la réfection de la toiture avant l'hiver.
- Achat d'un tracteur: la recherche d'une bonne "occasion" continue.
- Les abris de bus ont été repeints.
- Le débroussaillage des chemins a été réalisé par l'entreprise Lefrançois.
- 5 caniveaux d'entrée ont été remplacés (matériaux à la charge de la Commune, main-d'oeuvre à celle de la D.D.E.).
- Le cantonnier et le TUC ont procédé au nettoyage des caniveaux et à l'entretien des "saignées" dans les chemins.
- Des cailloux ont été livrés pour le chemin Sagot et celui du Bois Madame.
- 4 lampes du réseau d'éclairage public ont été remplacées.

Remerciements: - Mme Rouzé et sa famille remercient le Conseil Municipal pour les marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de M. Rouzé.

- Une carte de remerciements a été adressée au Conseil par M. Layunta Christian pour la somme de 100F qui a été attribuée aux soldats.
- M. le Maire remercie les habitants qui, par l'entretien de leurs trottoirs et des haies, contribuent à rendre l'aspect du village plus agréable.

Félicitations: - M. le Maire félicite le Comité des Fêtes pour la réussite de l'organisation des festivités de la Ducasse 89.  
- Il félicite Mme Davesne G. et Mme Rouzé J. pour leur accueil

des enfants le Mercredi après-midi(travail manuel, lecture,..)

11 Novembre 1989: Après accord avec M.le Curé, la Messe du 11 Novembre sera célébrée à 9h30. Vers 10h-10h15, l'Union Musicale participera à la cérémonie au Monument aux Morts; la commémoration de l'Armistice se terminera par un vin d'honneur offert aux Anciens Combattants à la Salle polyvalente.

-Des friandises seront offertes à tous les enfants, à l'Ecole, après la cérémonie.

-Pour le départ, rendez-vous est donné à 9h15, à la Mairie, aux enfants des Ecoles, aux Conseillers, et aux Anciens Combattants avec leur porte-drapeau.

#### Plantations:

-Talus à l'entrée de la rue de l'Eglise: la plantation de pieds de millepertuis coûterait 975F. Une solution moins onéreuse sera recherchée.

-Place du Bas (face M. Tréboutte): une plantation de 5 arbustes décoratifs sera réalisée (érables pourpres-cerisiers à fleurs-sorbiers argentés). Quelques arbustes manquants seront remplacés à l'entrée du village (côté Brimeux).

#### Projets du SIVOM (Syndicat intercommunal à vocations multiples):

-Marenla adhère déjà à deux sections (ordures ménagères et eau potable).

-Trois nouvelles sections sont créées, dont la principale est celle de l'organisation d'un Service de soins à domicile de personnes âgées. Les Communes du Canton verseront une seule fois 1F par habitant pour le démarrage de ce service, qui sera ensuite totalement pris en charge par la Sécurité Sociale (une infirmière, huit aides-soignantes).

-Le Sivom éditera deux fois par an un Bulletin d'informations qui sera distribué gratuitement dans chaque foyer. Le financement sera assuré par la publicité.

Pompe à incendie: Relique du passé, la "pompe à bras" sera remise dans son ancien local. Une bâche sera achetée pour la protéger de la poussière.

Licence de boissons: Le problème de sa difficulté d'exploitation (peu de rentabilité) et de sa revente éventuelle est de nouveau évoqué. La question sera revue ultérieurement.

Dératisation: Quelques cas ayant été signalés, il est envisagé de trouver une solution aux moindres frais (distribution de sachets).

Chaussée Brunehaut: L'entretien difficile et coûteux de ce chemin ne pourra être envisagé qu'après accord éventuel avec les autres Communes concernées (Marles, Marant).

Fournitures scolaires: Le dépassement du crédit alloué ayant été constaté pour 88-89 et 89-90, une solution plus équitable de la répartition des charges sera recherchée avec les autres Communes du Regroupement pédagogique.

Dépôt d'ordures: Une fois de plus, hélas, (voir n°1) le manque de civisme de certains usagers a été constaté. Récemment déblayé par l'Entreprise Lefrançois, il a encore dû l'être par le 1er Adjoint. Si tôt ou tard le dépôt doit être fermé, les indisciplinés regretteront leur attitude. En particulier, il faudrait éviter de déverser du verre sur le terre-plein, ce qui risque de détériorer les pneus des engins de nettoyage.

Pompes funèbres:

Une attestation d'agrément de la Préfecture est parvenue en Mairie. Elle concerne l'Entreprise Duhamel, 291, rue du Moulin, à Beaurainville.

Cantonnier:

La régularisation des heures supplémentaires effectuées dans le 1er semestre 89 par le cantonnier sera définitivement mise à jour en Novembre.

Questions diverses:

-Un conseiller fait état d'une demande de durée plus longue d'éclairage public nocturne. Le Conseil ne juge pas nécessaire de prolonger cet éclairage après 22 heures.

-Un Conseiller demande où en est le dossier de borduration de la route départementale (côté Beaurainville).

Réponse: ce dossier est toujours en attente d'acceptation par le Conseil général.

-Traversée de route (face M. Ducrocq): le montant du coût des travaux pourrait être ramené de 14000F à 6000F. Une décision ne pourra être prise par le Conseil que lorsque la D.D.E. aura donné son accord (prise en charge de la main-d'oeuvre par la D.D.E.)

Séance levée à 23h15.



## UN SOURIRE

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup,  
il enrichit ceux qui le reçoivent  
sans appauvrir ceux qui le donnent.  
Il ne dure qu'un instant  
Mais son souvenir est parfois éternel  
Personne n'est assez riche pour s'en passer  
Personne n'est assez pauvre pour ne pas le mériter.  
Il crée le bonheur au foyer, soutient les affaires,  
il est le signe sensible de l'amitié.  
Un sourire donne du repos à l'être fatigué,  
Rend du courage aux plus découragés.  
Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler  
Car c'est une chose qui n'a de valeur  
Qu'à partir du moment où il se donne.  
Et si quelquefois vous rencontrez une personne  
Qui ne sait plus avoir le sourire  
Soyez généreux, donnez-lui le vôtre.  
Car nul n'a autant besoin d'un sourire  
Que celui qui ne peut en donner aux autres.